



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE N° 2016/SGAR/ 560
portant modification des limites des arrondissements
du département de Maine-et-Loire

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3113-1 ;
- VU l'avis favorable émis par le Conseil départemental de Maine-et-Loire dans sa séance du 17 octobre 2016 sur les propositions de la préfète de Maine-et-Loire concernant les modifications des limites des arrondissements de Maine-et-Loire ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-128 du 9 septembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant création de commune nouvelle Val d'Erdre – Auxence ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-149 du 29 novembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant fusion des communautés de communes des Portes de l'Anjou, de Loir et Sarthe et du Loir ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-176 du 16 décembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant fusion des communautés de communes de Loire-Aubance, des coteaux du Layon et de Loire-Layon ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-177 du 16 décembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant extension de la communauté de communes de Beaufort-en-Anjou aux communes de Baugé-en-Anjou, Noyant-Villages et La Pellerine ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016 178-du 16 décembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant fusion des communautés de communes du Haut-Anjou, d'Ouest-Anjou et de la région du Lion d'Angers ;
- VU l'arrêté DRCL/BSFL 2016-179 du 16 décembre 2016 de la préfète de Maine-et-Loire portant fusion de la communauté d'agglomération du Saumurois, de la communauté de communes de Loire-Longé et de la communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Considérant l'appartenance des communes suivantes à l'arrondissement d'Angers :

- Beaufort-en-Anjou
- Bécon-les-Granits
- Les Bois-d'Anjou
- Mazé-Milon
- La Ménitrie
- Saint-Augustin-des-Bois
- Saint-Sigismond
- Val d'Erdre-Auxence

Considérant l'appartenance des communes suivantes à l'arrondissement de Saumur :

- Aubigné-sur-Layon
- Coron
- La Plaine
- Somloire

- Cernusson
- Cléré-sur-Layon
- Lys-Haut-Layon
- Martigné-Briand
- Montilliers
- Passavant-sur-Layon
- Saint-Paul-du-Bois

Sur proposition de la préfète de Maine-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement d'Angers pour être ajoutées à l'arrondissement de Saumur à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Beaufort-en-Anjou
- Les Bois-d'Anjou
- Mazé-Milon
- La Ménitré

Article 2 :

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement d'Angers pour être ajoutées à l'arrondissement de Segré à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Bécon-les-Granits
- Saint-Augustin-des-Bois
- Saint-Sigismond
- Val d'Erdre-Auxence

Article 3 :

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement de Saumur pour être ajoutées à l'arrondissement d'Angers à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Aubigné-sur-Layon
- Martigné-Briand

Article 4 :

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement de Saumur pour être ajoutées à l'arrondissement de Cholet à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Coron
- La Plaine
- Somloire
- Cernusson
- Cléré-sur-Layon
- Lys-Haut-Layon
- Montilliers
- Passavant-sur-Layon

- Saint-Paul-du-Bois

Article 5 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la préfète de Maine-et-Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté, chacune pour ce qui la concerne. Il sera transmis au président du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil départemental de Maine-et-Loire, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Nantes, le 27 DEC. 2016

A handwritten signature in blue ink, consisting of several strokes that form a stylized name.

Henri-Michel COMET

**Annexe 1 - liste des communes de l'arrondissement d'ANGERS
au 1^{er} janvier 2017**

ANGERS (chef-lieu de département)

AUBIGNÉ-SUR-LAYON
AVRILLÉ
BARACÉ
BEAUCOUZÉ
BEAULIEU-SUR-LAYON
BÉHUARD
BELLEVIGNE-EN-LAYON
BLAISON-SAINT-SULPICE
BOUCHEMAINE
BRIOLLAY
BRISSAC LOIRE AUBANCE
CANTENAY-ÉPINARD
CHALONNES-SUR-LOIRE
CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE
LA CHAPELLE-SAINT-LAUD
CHAUDEFONDS-SUR-LAYON
CHEFFES
CORNILLÉ-LES-CAVES
CORZÉ
DENÉE
DURTAL
ÉCOUFLANT
ÉCUILLÉ
ÉTRICHÉ
FENEU
LES GARENNES-SUR-LOIRE
HUILLE
INGRANDES-LE-FRESNE SUR LOIRE
JARZÉ-VILLAGES
LÉZIGNÉ
LOIRE-AUTHION
LONGUENÉE-EN-ANJOU
MARCÉ
MONTIGNÉ-LES-RAIRIES
MONTREUIL-JUIGNÉ
MONTREUIL-SUR-LOIR
MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY
MOZÉ-SUR-LOUET
MURS-ÉRIGNÉ
LE PLESSIS-GRAMMOIRE
LES PONTS-DE-CÉ
LA POSSONNÈRE
LES RAIRIES
ROCHEFORT-SUR-LOIRE

SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU
SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX
SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES
SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE
SAINT-LÉGER-DES-BOIS
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE
SARRIGNÉ
SAVENNIÈRES
SEICHES-SUR-LE-LOIR
SERMAISE
SOUCELLES
SOULAINES-SUR-AUBANCE
SOULAIRE-ET-BOURG
TERRANJOU
TIERCÉ
TRÉLAZÉ
VAL-DU-LAYON
VERRIÈRES-EN-ANJOU
VILLEVÊQUE

**Annexe 2 - liste des communes de l'arrondissement de CHOLET
au 1^{er} janvier 2017**

CHOLET (chef-lieu d'arrondissement)

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
BÉGROLLES-EN-MAUGES
CERNUSSON
LES CERQUEUX
CHANTELOUP-LES-BOIS
CHEMILLÉ-EN-ANJOU
CLÉRÉ-SUR-LAYON
CORON
LYS-HAUT-LAYON
MAUGES-SUR-LOIRE
MAULÉVRIER
LE MAY-SUR-ÈVRE
MAZIERES-EN-MAUGES
MONTILLIERS
MONTREVAULT-SUR-ÈVRE
NUAILLÉ
ORÉE D'ANJOU
PASSAVANT-SUR-LAYON
LA PLAINE
LA ROMAGNE
SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET
SAINT-PAUL-DU-BOIS
LA SÉGUINIÈRE
SÈVREMOINE
SOMLOIRE
LA TESSOUALLE
TOUTLEMONDE
TRÉMENTINES
VEZINS
YZERNAY

**Annexe 3 - liste des communes de l'arrondissement de SAUMUR
au 1^{er} janvier 2017**

SAUMUR (chef-lieu d'arrondissement)

ALLONNES
ANTOIGNÉ
ARTANNES-SUR-THOUET
BAUGÉ-EN-ANJOU
BEAUFORT-EN-ANJOU
BLOU
LES BOIS-D'ANJOU
BRAIN-SUR-ALLONNES
LA BREILLE-LES-PINS
BRÉZÉ
BROSSAY
CHACÉ
CIZAY-LA-MADELEINE
LE COUDRAY-MACOUARD
COURCHAMPS
COURLÉON
DENEZÉ-SOUS-DOUÉ
DISTRÉ
DOUÉ-EN-ANJOU
ÉPIEDS
FONTEVRAUD-L'ABBAYE
GENNES-VAL DE LOIRE
LA LANDE-CHASLES
LONGUÉ-JUMELLES
LOURESSE-ROCHEMENIER
MAZÉ-MILON
LA MÉNITRÉ
MONTREUIL-BELLAY
MONTSOREAU
MOULIHERNE
NEUILLÉ
NOYANT-VILLAGES
PARNAY
LA PELLERINE
LE PUY-NOTRE-DAME
LES ROSIERS-SUR-LOIRE
ROU-MARSON
SAINT-CLEMENT-DES-LEVÉES
SAINT-CYR-EN-BOURG
SAINT-JUST-SUR-DIVE
SAINT-MACAIRES-DU-BOIS
SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE
SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE
SOUZAY-CHAMPIGNY
TUFFALUN

TURQUANT
LES ULMES
VARENNES-SUR-LOIRE
VARRAINS
VAUDELNAY
VERNANTES
VERNOIL-LE-FOURRIER
VERRIE
VILLEBERNIER
VIVY

**Annexe 4 - liste des communes de l'arrondissement de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU
au 1^{er} janvier 2017**

SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (chef-lieu d'arrondissement)

ANGRIE
ARMAILLÉ
BÉCON-LES-GRANITS
BOUILLÉ-MÉNARD
BOURG-L'EVÊQUE
CANDÉ
CARBAY
CHALLAIN-LA-POThERIE
CHAMBELLAY
CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE
CHAZÉ-SUR-ARGOS
CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ
ERDRE-EN-ANJOU
FREIGNÉ
GREZ-NEUVILLE
LES HAUTS D'ANJOU
LA JAILLE-YVON
JUVARDEIL
LE LION-D'ANGERS
LOIRÉ
MIRÉ
MONTREUIL-SUR-MAINE
OMBRÉE D'ANJOU
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
SAINT-SIGISMOND
SCEAUX-D'ANJOU
THORIGNÉ-D'ANJOU
VAL D'ERDRE-AUXENCE

